

Mois thématique : Janvier

La prévention et le traitement du déconditionnement s'amorcent par nos gestes simples du quotidien qui sont faits **AVEC** et non pas pour la personne hébergée.

A : Accompagner	V : Vérifier	E : Effectuer	C : Communiquer
MOIS	THÉMATIQUE DES LOISIRS	THÉMATIQUE APTD	
Janvier	1 ^{er} - Jour de l'an	Se garder en forme	

Exemple d'activités dirigées à compléter **AVEC** la personne hébergée :

- **Accompagner** lors de la marche quotidienne;
- **Communiquer** avec la personne hébergée pour l'encourager à l'autopropulsion du fauteuil roulant quotidienne;
- **Effectuer** un concours de distance de marche ou d'autopropulsion du fauteuil roulant, en impliquant les prestataires de services;
- **Vérifier** que les séances de pédalier et d'exercices individuels prévus sont à l'horaire ou planifiés;
- **Accompagner** et **Communiquer** avec la personne hébergée afin qu'elle participe activement lors des AVQ et AVD;
- **Vérifier** qu'il y ait de la musique d'époque rythmée pendant qu'on bouge avec la personne hébergée;
- **Effectuer des séances d'exercices sur musique avant les repas**;
- **Effectuer** la révision de:
 - APTD # 5 : Cartables d'activités individualisées
 - APTD # 18 : Classes d'exercices.



Mois thématique : Janvier

Loisirs et services alimentaires :

- **(Accompagner)** Organiser des activités de loisirs en lien avec les thématiques mensuelles;
- **(Communiquer)** Implication du personnel, des bénévoles et des proches pour accomplir des activités de loisirs en lien avec les thématiques mensuelles;
- **(Effectuer)** Groupes de marche, d'autopropulsion du fauteuil roulant et d'exercices;
- **(Effectuer)** Toutes sortes d'activités de types sportives : bowling, jeu de poches, ballons, parachute...



« La vie c'est comme rouler à vélo : pour garder l'équilibre vous devez continuer de bouger »

Albert Einstein

Merci de collaborer au maintien des acquis des personnes hébergées et ainsi leur permettre de maintenir leur autonomie et leurs capacités.

Merci de votre travail d'équipe!

JANVIER est le mois du **DROIT À L'INFORMATION**

C'est le droit d'être informé sur son état physique et mental, sur les traitements possibles avec les risques et les conséquences.

Les prestataires de service démontrent une attitude bien traitante en recevant avec chaleur et courtoisie le demande de droit à l'information de la personne hébergée.